P 1979 ID 5352

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier Service des Commissions Tél: +352 466 966 314 / 347 Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Diederick ZAMBON

Luxembourg, le 28 septembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1979 – Obtention de la nationalité luxembourgeoise, avoir le choix entre le français, l'allemand et le luxembourgeois

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 22 septembre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est jugée similaire à la pétition publique 1946 - Considérer un test de langue française ou allemande au même niveau que le test de langue luxembourgeoise comme critère d'obtention de la nationalité luxembourgeoise, déposée le 16.07.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés